# MAIRIE DE COURLANS

330, Rue Robert Morland 39570 COURLANS **2**: 03.84.47.12.05 mairiedecourlans@wanadoo.fr

# COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION

### DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 OCTOBRE 2024

PRESENTS: DORMOY David, FILIATRE Daniel, FOURNOT Philippe, GROS Jean-Gérard, MINARY Guy, PATTINGRE Alain, PILOSEL Paul, PRUDENT Sonia, VADROT Pascal.

ABSENTS EXCUSES: COLOMER Patrick, CUENIN Tiphaine, DUBOIS Evelyne, GUIGON Delphine.

DUBOIS E. pouvoir à PILOSEL P. ; T. CUENIN pouvoir à JG GROS ; D. GUIGON pouvoir A.

**PATTINGRE** 

SECRETAIRE DE SEANCE : FILIATRE Daniel

# 1- DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Monsieur le Maire présente trois droits de préemption prévus par le code de l'Urbanisme enregistrée jusqu'à ce jour en Mairie. Il s'agit :

Parcelle AD n° 230 : 4 Rue du Vallon

Parcelles AE n° 105, n° 107 et 132 : 9C Rue du Chalet

Parcelles AD n° 168, n° 170, n° 260, n° 158, n° 162, n° 176, n° 263 et n°

266: Au Perret

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, renonce à utiliser son droit de préemption urbain sur l'ensemble des terrains et immeubles cadastrés mentionnés ci-dessus.

#### 2- RENOUVELLEMENT LIGNE DE TRESORERIE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de renouveler la ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche Comté et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

#### 3- DETR 2025

Monsieur le Maire donne lecture de l'appel à projets DETR – DSIL 2025 envoyé par la préfecture. Le Conseil municipal représentera le dossier du cimetière déposé en novembre 2023 et déposera un dossier dans les délais impartis pour la mise en conformité réseaux secs et humides de l'ancienne halle SNCF.

## 4- ECLA: compétence Voirie

Lecture est faite du rapport d'ECLA suite à la réunion du 23 mai 2024. Il est démontré que la méthode actuelle a montré ses limites sur le moyen terme et devient ingérable au niveau financier sur le long terme. 4 hypothèses ont été présentées dont une qui est l'abandon total de la compétence. Les élus décident de retenir l'hypothèses B à savoir : les communes continuent à rembourser le prêt consenti par ECLA jusqu'à extinction de la dette. ECLA rend les AC et la participation des communes de l'ex-Val de Sorne. ECLA poursuit l'avance de financement mais changement de la règle actuelle de remboursement pour passer à 20 annuités. La charge sera actualisée à chaque marché.

#### 5- DEVENIR DU RELAIS-VELO

La discussion est ouverte sur l'aménagement intérieur du site en collaboration avec notre employé communal. Les travaux pourraient se faire cet hiver.

# 6- ECLA: rapport d'activités 2023

Lecture est faite, des explications sont apportées sur les différentes compétences exercées par ECLA.

# 7- AFFAIRES EN COURS – QUESTIONS DIVERSES

Préparation de l'inauguration de la stèle. Environ 100 personnes ont répondu à l'invitation. Un projet scolaire a été présenté aux élus : séjour à LAMOURA ; 35 élèves pour un coût de 13 878 €. Le Conseil municipal délibérera sur l'octroi d'une subvention (budget 2025).

Le secrétaire de séance,

Daniel FILIATRE

Le Maire

Alain PATTINGRE